

Date de publication : 14 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240201-DE240201GES0204-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02-04

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Autorisation signature marché fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1er février, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPierre Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

Absents excusés :

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

Absents :

LAPLACE Sébastien

ROY Jean Sébastien

Le Conseil municipal du 12 octobre 2023 a autorisé le Maire à signer avec la CCMDL :

- une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées, sous la forme d'un marché à bons de commande.
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières

La consultation pour l'attribution des marchés de fourniture a été lancée par la CCMDL par voie d'Appel d'Offres Ouvert le 26 septembre 2023 avec une réception des offres le 6 novembre 2023.

La commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (montant pour la CCMDL et les 32 communes).

Il est rappelé que chaque commune signe son acte d'engagement propre et une facturation directe pour les prestations incombant à la commune est prévue.

Le Conseil Municipal :

*Vu la convention constitutive d'un groupement de commande liant la CCMDL et la commune,
Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la CAO de la CCMDL,*

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité, 25 voix pour et 0 contre

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire à à signer les marchés et les futurs avenants éventuels
- 2) **DIT** que les crédits pour faire face à cette demande seront inscrit au Budget
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

